

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

1. — HORLOGERIE.

N° 519.415

Bâti d'horloge électro-magnétique.

M. MAURICE-PHILIPPE FAVRE-BULLE résidant en France (Seine).

Demandé le 8 juillet 1920, à 10^h 20^m, à Paris.

Délivré le 24 janvier 1921. — Publié le 9 juin 1921.

Dans les horloges électro-magnétiques telles que celles qui comportent un aimant et une bobine d'induction, on alimente généralement le circuit électrique par une pile contenue 5 dans l'enveloppe de l'horloge. Cette enveloppe est généralement vitrée de façon que tout le mécanisme soit visible tandis que l'on cherche le plus souvent à dissimuler la pile électrique.

A cet effet, on a utilisé notamment le socle 10 de l'horloge pour loger cette dernière, mais si l'on emploie une pile à liquide cette disposition présente l'inconvénient de nécessiter un socle couteux et encombrant.

La présente invention concerne un bâti 15 léger et robuste qui permet en particulier d'éviter cet inconvénient. De plus ce bâti se distingue par les détails de construction de ses pièces constitutives qui sont toutes de formes très simples et d'usinage facile. D'autre 20 part le mode d'assemblage de ces pièces permet d'obtenir une grande rigidité de l'ensemble qui ne comporte que des pièces nécessitant très peu de matière première.

Ce bâti comporte essentiellement un support 25 fixé sur le socle de l'horloge, et dont la base est constituée par un tube vertical de large section, dont l'épaisseur peut être sans inconvénient très réduite. Ce tube est prolongé à sa partie supérieure par un pilier également 30 tubulaire mais de plus faible diamètre sur lequel sont assemblées les pièces de fixation des organes de l'horloge.

La pile est logée dans le tube de large section formant la base du support et des moyens sont prévus pour permettre de la remplacer 35 commodément lorsqu'elle est usée. A cet effet le socle porte un orifice permettant de retirer la pile par le bas. Il a été également prévu un dispositif d'obturation de cet orifice.

Les diverses particularités de construction 40 du bâti faisant l'objet de la présente demande ressortiront de la description qui suit.

Une forme d'exécution de l'invention est représentée à titre d'exemple au dessin annexé dans lequel :

La fig. 1 est une coupe suivant un plan vertical contenant l'axe d'oscillation du pendule.

La fig. 2 est une coupe transversale suivant 2-2, fig. 1.

L'enveloppe contenant l'horloge représentée sur le dessin à titre d'exemple, est constituée par un socle 1, et par un globe de verre 2.

Le bâti comporte un support S constitué 55 par le tube 3 portant une collerette rapportée 4, servant à sa fixation sur le socle 1. Le tube 3 est de grande section, ce qui permet d'obtenir une grande rigidité même si son épaisseur est très faible. Ce tube 3 est fermé à sa partie supérieure par le disque 5 sur lequel 60 est fixé le pilier supportant le pendule et le mécanisme de l'horloge. Ce pilier peut être préféablement constitué par un tube 6 de plus faible diamètre que le tube 3.

Sur ce tube on a pratiqué à la fraise deux mortaises dans lesquelles est engagée et soudée la traverse 9 constituée par une simple bande métallique. Sur cette traverse sont fixés 5 les piliers 10 et 11 servant à la fixation de l'entretoise 12 supportant le mécanisme de l'horloge. Deux autres piliers 13 et 14 servent d'autre part à maintenir le cadran 15.

La suspension du pendule est fixée sur le 10 pilier 16 engagé et soudé dans un trou percé dans le tube 6.

Le support S constitue un carter dans lequel est logée la pile électrique P de l'horloge. Cette pile peut être facilement introduite 15 ou retirée. Le socle porte à cet effet un orifice O. Un disque 17 mobile autour de l'axe excentré 18 constitué par une simple vis, permet de découvrir ou d'obturer à volonté l'orifice O. Il suffit pour cela de faire tourner 20 ce disque dans le sens de la flèche f où éti sens inverse (voir fig. 2).

On se rend compte que l'ensemble du bâti offre toute la rigidité nécessaire tout en étant réalisé au moyen de pièces découpées ou dé-

colletées de formes très simples et de poids réduit.

RÉSUMÉ.

Bâti d'horloge électro-magnétique comportant essentiellement un support fixé sur le socle de l'horloge et constitué par un tube de 30 large section surmonté par un pilier tubulaire servant à supporter le pendule, le mécanisme et le cadran de l'horloge.

La pile électrique alimentant l'horloge est renfermée dans le support et peut être entrée 35 ou sortie grâce à un orifice pratiqué dans le socle et muni d'un volet de fermeture.

Le mécanisme et le cadran de l'horloge sont supportés par des piliers fixés sur une traverse engagée et soudée dans deux mortaises pratiquées sur le pilier tubulaire surmontant le tube de large section servant de logement à la pile.

FAVRE-BULLE.

Par procuration :
BRANDON frères.

N° 549.445

M. Favre-Bulle

Pl. unique

